

Mandat simple

Toute agence immobilière doit obligatoirement détenir un mandat de vente conforme à la Loi Hoguet 70-9 du 02/01/1970 pour pouvoir commercialiser un bien immobilier.

En quoi consiste la forme simple ?

La forme simple vous permet de **garder la possibilité de vendre** le bien par vous même si vous avez un acquéreur.

Quelle est sa durée ?

Il a **une durée d'une année** au terme de laquelle il prend automatiquement fin, avec une première période incompressible de 3 mois.

Si je vend par moi-même, dois-je payer quelque chose ?

Absolument pas, nos honoraires ne sont dûs qu'à condition de conclure définitivement la vente par acte authentique notarié.

Mandat semi-exclusif

Toute agence immobilière doit obligatoirement détenir un mandat de vente conforme à la Loi Hoguet 70-9 du 02/01/1970 pour pouvoir commercialiser un bien immobilier.

En quoi consiste la forme semi-exclusive ?

La forme semi-exclusive nous permet d'**être l'unique professionnel** à pouvoir commercialiser le bien immobilier. Vous **gardez la possibilité de vendre le bien** par vous même si vous avez un acquéreur.

Quelle est sa durée ?

Il a **une durée d'une année** au terme de laquelle il prend automatiquement fin, avec une première période incompressible de 3 mois.

Si je vend par moi-même, dois-je payer quelque chose ?

Absolument pas, nos honoraires ne sont dûs qu'à condition de conclure définitivement la vente par acte authentique notarié.

Mandat exclusif

Toute agence immobilière doit obligatoirement détenir un mandat de vente conforme à la Loi Hoguet 70-9 du 02/01/1970 pour pouvoir commercialiser un bien immobilier.

En quoi consiste la forme exclusive ?

La forme exclusive nous permet d'**être l'unique professionnel** à pouvoir commercialiser le bien immobilier.

Quelle est sa durée ?

Il a **une durée d'une année** au terme de laquelle il prend automatiquement fin, avec une première période incompressible de 3 mois.

Si je trouve un acquéreur, puis-je lui vendre mon bien ?

Ce n'est pas possible durant la période de validité du mandat. Cependant, une **remise sur les honoraires** peut-être possible avec votre acquéreur.

PRIX DE VENTE HABITATION ANCIEN / TERRAINS

Jusqu'à 99 999 €

Au delà de 100 000 €

PRIX DE VENTE LOCAUX PROFESSIONNELS

Jusqu'à 99 999 €

Au delà de 100 000 €

HONORAIRES

4 900 € TTC Fixe

5 % Maximum

HONORAIRES

8 900 € TTC Fixe

10 % Maximum